

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le septième (7^e) jour du mois d'août 2017, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :
Madame Diane Dufour ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey et Réjean Hébert, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Claude Poulin.

Absent : Monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Un poste de conseiller demeurant vacant.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 17-08-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y apportant les modifications suivantes :

- Ajouter le point « 9.1- a » : Camp de jour.
- Remettre le point « 7.9 » : Achat d'un rotoculteur, à une séance ultérieure.

Rés # 17-08-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2017

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2017, et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 17-08-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- C1705169 à C1705249, L1700028 à L1700033	256 008,02 \$
TOTAL	256 008,02 \$

Rés # 17-08-04 ANNULATION D'UN COMPTE DE TAXES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à l'expropriation des terrains appartenant au propriétaire du matricule « 5001 74 7480 » au cours de la présente année ;

POUR CE
MOTIF, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'annulation du solde du compte de taxes, incluant les intérêts, reliés audit immeuble pour l'année 2017.

Rés # 17-08-05 FORMATION « TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR ÉTANG AÉRÉ »

Sur proposition de Madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Régis Desbiens à suivre la formation sur le « traitement des eaux usées par étang aéré », donnée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail – Secteur Affaires municipales (APSAM),

Que les frais d'inscription, au coût de 300 \$ (plus taxes) et de déplacement seront défrayés par la Municipalité, selon les termes du règlement numéro 186.

Rés # 17-08-06 ACHAT D'UNE FLÈCHE DE SIGNALISATION POUR LE CAMION F-350 2017

ATTENDU QUE nous avons demandé à deux (2) entreprises de nous soumettre un prix pour l'achat d'une « flèche de signalisation » pour le camion F-350 de l'année 2017, soit :

- Signalisation Inter-Lignes
- Signis inc.

ATTENDU QUE la compagnie « Signalisation Inter-Lignes » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES
MOTIFS sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de ladite flèche de signalisation auprès de l'entreprise « Signalisation Inter-Lignes », pour la somme de 1 458,75 \$ (taxes incluses).

Rés # 17-08-07 ADHÉSION À « COALITION UNION 138 »

CONSIDÉRANT que la route 138 [ci-après R-138] est une route nationale et l'une des plus anciennes routes du Canada ;

CONSIDÉRANT que la route 138 est l'unique route nationale à n'être pas reliée dans sa totalité, en excluant les îles ;

- CONSIDÉRANT que la route 138 est une route d'enjeu national, sous exploitée, mal entretenue et peu considérée ;
- CONSIDÉRANT que le développement du territoire ne peut atteindre son plein potentiel sans l'amélioration des infrastructures routières ;
- CONSIDÉRANT que la proportion d'accidents mortels et graves sur le tronçon entre La Malbaie et Les Escoumins est légèrement supérieure à celle observée pour la route 175 dans la réserve faunique des Laurentides (MTQ) ;
- CONSIDÉRANT que neuf cent cinquante millions de dollars (950 000 000 \$) ont été octroyés pour la construction de la nouvelle route 175, reliant la Ville de Québec à Ville Saguenay ;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec veut mettre en valeur, avec le Plan Nord, le potentiel du territoire québécois situé au-dessus du 49^e parallèle ;
- CONSIDÉRANT que le transport routier sur la Côte-Nord, notamment en raison du Plan Nord, est en constante augmentation ;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas prévu l'amélioration des infrastructures routières dans la mise en place du Plan Nord ;
- CONSIDÉRANT que la route 138 est la route principale de Charlevoix et de la Côte-Nord, en plus d'être une voie commerciale et touristique majeure ;
- CONSIDÉRANT que Tadoussac, en tant que 3^e destination touristique au Québec, reçoit chaque année entre 350 000 et 400 000 visiteurs qui empruntent la route 138 ;
- CONSIDÉRANT que le développement de la province de Terre-Neuve-et-Labrador doit se faire par le prolongement de la route 138 ;
- CONSIDÉRANT que le désenclavement de la Basse-Côte-Nord ne peut avoir lieu sans le prolongement de la route 138 ;
- CONSIDÉRANT que la poursuite de la route 138 vers la Basse-Côte-Nord et Terre-Neuve-et-Labrador favorisera le commerce et le développement de l'économie régionale et interprovinciale ;
- CONSIDÉRANT que des travaux majeurs ont été réalisés sur le tronçon de la route 138 entre Québec et Baie-Saint-Paul et que des efforts importants ont été faits entre Baie-Saint-Paul et La Malbaie mais qu'aucun travail d'envergure n'a été réalisé entre La Malbaie et la Côte-Nord ;
- CONSIDÉRANT que plusieurs chantiers routiers entrepris sur la route 138 s'étirent sans fin ;
- CONSIDÉRANT que la route 138 est utilisée par des camions transportant des matières dangereuses qui circulent au cœur de nombreux villages ;
- CONSIDÉRANT que la norme visée au Québec pour les endroits propices aux dépassements est de 60% et que la route 138 dans Charlevoix et sur la Côte-Nord en compte entre 10 et 12 % ;

- CONSIDÉRANT que 191 accidents ont eu lieu de 2010 à 2015 entre Saint-Siméon et Baie-Sainte-Catherine; une augmentation de 40 % des accidents comparativement à la période allant de 2004 à 2009 ;
- CONSIDÉRANT que le projet de construire des navires plus gros et plus polyvalents pour la traverse Baie-Sainte-Catherine – Tadoussac a été initié en l’absence d’études et d’avis techniques du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des Transports, sans audience publique et sans consultation véritable des usagers de la R-138 et du milieu socio-économique des régions concernées ;
- CONSIDÉRANT que le projet d’expansion du service de traversiers a été fait à l’encontre de la volonté d’une tranche importante de la population de la Côte-Nord et de Charlevoix ;
- CONSIDÉRANT que l’absence d’un pont sur le Saguenay risque de faire dévier de la Haute-Côte-Nord l’accès vers la Moyenne et la Basse-Côte-Nord, le Nouveau-Québec et le Labrador en raison du projet déjà enclenché de l’axe routier 175-385 Québec-Saguenay-Forestville ;
- CONSIDÉRANT que l’absence d’un pont sur le Saguenay ralentit la création d’emplois reliés au secteur récréotouristique et accentue le déficit compétitif de la Côte-Nord vis-à-vis d’autres entreprises et d’autres régions ;
- CONSIDÉRANT que la présence d’un pont sur le Saguenay améliorerait grandement la fluidité de la circulation sur la R-138 dans Charlevoix et en Haute-Côte-Nord ;
- CONSIDÉRANT que l’absence d’un pont sur le Saguenay engendre le *Syndrome de la traverse*, un phénomène souvent mortel qui résulte d’une agressivité mal contenue chez des conducteurs autrement prudents en réponse à la formation de pelotons à la sortie des bateaux ainsi que par les contraintes imposées aux automobilistes avant, pendant ou après la traversée du Saguenay ;
- CONSIDÉRANT que les dangers de la route 138 sont accentués par la présence de pelotons sur une route qui ne dispose pas des espaces de dépassement suffisant pour les dissoudre ;
- CONSIDÉRANT que les pelotons formés au débarquement des navires ont un effet de ralentissement qui peut se prolonger actuellement sur des dizaines de kilomètres et que ces derniers seront accentués plus que proportionnellement lorsque les pelotons de sortie seront accrus de 50% avec l’arrivée des nouveaux navires à plus grande capacité ;
- CONSIDÉRANT que les coûts totaux annuels pour le pont sont estimés à environ 25 M \$ par année, comparativement aux coûts annuels estimés de 32 M \$ à 34 M \$ pour les nouveaux traversiers ;
- CONSIDÉRANT que l’utilisation d’un pont, structure stable et permanente, cadre davantage dans les principes du développement durable que des traversiers énergivores qui circulent au sein d’un parc marin et dont le démantèlement en fin de vie laissera une empreinte environnementale considérable ;
- CONSIDÉRANT que de nombreux tronçons de la route 138 dans Charlevoix et sur la Côte-Nord sont hors-norme, déficients ou dangereux ;

- CONSIDÉRANT que l'absence d'espace suffisant en bordure de la route de l'entrée de Saint-Fidèle jusqu'à Baie-Sainte-Catherine rend l'entretien hivernal très difficile, forçant la fermeture de la route plusieurs fois par saison ;
- CONSIDÉRANT que la vitesse dans les noyaux villageois est de plus en plus problématique et rend la circulation des automobilistes et des piétons périlleuse ;
- CONSIDÉRANT que l'absence d'un réseau d'égout pluvial dans certains villages occasionne de l'aquaplanage lors de fortes pluies ;
- CONSIDÉRANT que de nombreuses courbes prononcées sur la route 138 entre Charlevoix et la Côte-Nord sont à corriger ;
- À CES CAUSES, Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer à la Coalition Union 138 pour rendre sécuritaire et efficiente la route 138 dans les régions de Charlevoix et de la Côte-Nord et d'améliorer ses infrastructures afin de favoriser le développement économique et l'occupation du territoire.
- c.c. Fédération québécoise des Municipalités.

Rés # 17-08-08 TRAVERSE PIÉTONNIÈRE ENTRE LE 731 ET LE 747 RUE SAINT-LAURENT

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la demande adressée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports en vue d'ajouter une traverse piétonnière entre le 731 et le 747 rue Saint-Laurent et de prolonger le trottoir jusqu'à la Halte routière des Bouleaux, mais du côté nord-est de la route 138. Par la même occasion, nous réitérons notre demande de traverse piétonnière vis-à-vis le bureau municipal, mais cette fois-ci, à l'endroit démontré dans le volet « analyse et diagnostic » de « Traversée d'agglomération » préparé par les firmes *Roche, ingénieurs-conseils et Urbanex* pour le compte du susdit ministère.

Rés # 17-08-09 INSTALLATION DE DEUX (2) ENSEIGNES D'INDICATEUR DE LIMITE DE VITESSE LUMINEUSES

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, l'autorisation de procéder à l'installation de deux (2) panneaux lumineux d'indicateur de limite de vitesse aux entrées « est et ouest » du noyau villageois.

Rés # 17-08-10 ACHAT DE DEUX (2) ENSEIGNES D'INDICATEUR DE LIMITE DE VITESSE LUMINEUSES

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de deux (2) panneaux lumineux indicateurs de limite de vitesse avec deux (2) clignotants de huit (8) pouces, en «LED» jaune étant en fonction sans arrêt, auprès de l'entreprise « LED Concept », au prix de 1 650 \$ (plus taxes) chacune, conditionnellement à l'autorisation de procéder à leur installation par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports. Cette dépense sera prise à même le surplus non affecté.

Rés # 17-08-11 VENTE DE NOTRE ANCIEN VÉHICULE « CHENILLETTE 1979 »

Considérant que nous n'avons reçu qu'une seule proposition pour l'achat de notre ancienne « chenillette », dont la description est :

Marque : BOMBARDIER - 1979
Numéro de série : 002780451,

sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la vente de celle-ci à M. Claude Meunier, pour la somme de 1 000 \$, payable en argent comptant ou par chèque certifié.

Que, la directrice générale ou son adjoint est autorisé à signer le contrat de vente.

Rés # 17-08-12 FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS ET DES FOSSÉS À PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de *Les Entreprises Côté, Gaudreault et fils inc.* pour le fauchage pour une deuxième fois cette année, des accotements et des fossés des rues du secteur de Port-au-Persil (chemin de Port-au-Persil, chemin Mc Laren et rue Bilodeau).

Rés # 17-08-13 ACCEPTATION DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES DU SECTEUR PAROISSE POUR LES TROIS (3) PROCHAINS HIVERS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimation des travaux relatifs au "déneigement des rues municipales du secteur Paroisse pour les trois (3) prochains hivers", soit pour 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, au montant de 145 000 \$.

Rés # 17-08-14 OFFRE D'ACHAT DU « PHARE »

ATTENDU QUE Me Jérôme Canton de Croisières AML a informé, par téléphone, la directrice générale de notre municipalité, madame Sylvie Foster, que ladite entreprise n'opérera plus d'activités;

ATTENDU QUE cette conversation téléphonique fut suivie d'un courriel transmis par Me Jérôme Cantin, avocat de Croisières AML en date du 31 juillet 2017 à la directrice générale de la Municipalité de Saint-Siméon, madame Sylvie Foster, confirmant son intention de rétrocéder les lieux (le Phare) à la municipalité;

POUR CES
MOTIFS,

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- Qu'en vertu de l'article 1.9 de l'entente signée à l'époque avec Croisières Charlevoix, la Municipalité de Saint-Siméon fait, par la présente, une offre d'achat dudit phare pour la somme nominale d'un (1 \$);
- Que ladite municipalité consent à se porter acquéreur dudit immeuble sis au 130, rue du Festival, Saint-Siméon, G0T 1X0 dans l'état où il se trouve actuellement;
- Que, par le fait même, ledit transfert de bien viendrait mettre fin à l'entente précitée et que la Municipalité de Saint-Siméon tient quitte et indemne Croisières Charlevoix de toute réclamation ou poursuite et vice versa;
- Que, les frais de services professionnels seront à la charge de la municipalité le cas échéant;
- Que, le monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame la directrice générale Sylvie Foster, sont, par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ladite transaction.

Rés # 17-08-15 CONTRAT D'ACHAT DU « PHARE »

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la notaire Marie-Josée Caron pour rédiger, si nous nous devons de le faire, l'acte d'achat du bâtiment connu sous le nom du « Phare ».

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame la directrice générale Sylvie Foster, sont, par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite transaction.

Rés # 17-08-16 NOUVEL APPEL DE CANDIDATURES POUR L'OCCUPATION DU « PHARE »

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale à lancer un nouvel « appel de candidatures avec pondération » pour l'occupation du bâtiment communément appelé « le phare », situé à *Place Festival*. Les principales conditions que devra respecter l'entreprise soient :

- déposer un plan d'affaires ;
- le bail aura une durée d'un (1) an avec possibilité de renouvellement.

Un comité de sélection sera formé pour analyser les candidatures reçues.

Rés # 17-08-17 MANDAT À NOS PROCUREURS POUR ANALYSER LA CONFORMITÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 216

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de transmettre notre projet de règlement 216 à nos procureurs pour analyser la conformité du règlement numéro 216, accordant une aide financière à une entreprise du secteur privé – Programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises.

Rés # 17-08-18 ADHÉSION AU PROGRAMME « BIOMASSE FORESTIÈRE RÉSIDUELLE »

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer au « Programme de Biomasse forestière résiduelle », de *Transition énergétique Québec*. Une étude (gratuite) sera réalisée pour savoir s'il y a un certain potentiel pour convertir le système de chauffage de certains bâtiments municipaux avec la « biomasse forestière résiduelle ».

Rés # 17-08-19 PARTICIPATION AU PROJET PILOTE « SAUVÉR QUÉBEC » - VERSION 2

Contexte général

ATTENDU QU' à lui seul, le transport routier au Québec, qui comprend le transport par motocyclette, automobile, camion léger et véhicule lourd, a rejeté 27,6 Mt éq. CO₂ dans l'atmosphère en 2014, soit 82,0 % des émissions provenant des transports ;

ATTENDU l'importance de réduire l'utilisation et notre dépendance aux produits pétroliers pour faire face aux défis des changements climatiques et à la réduction de gaz à effet de serre (GES) ;

ATTENDU les besoins en transport collectif pour améliorer la qualité de vie des personnes qui résident en région au Québec sur les plans social, économique et environnemental et que l'on ne retrouve peu ou pas de système « d'autopartage » à l'extérieur des grands centres urbains ;

ATTENDU l'importance de répondre à ces besoins de développement des services de transport collectif adaptés en fonction des habitudes des personnes demeurant en région au Québec ;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial souhaite que les véhicules électriques puissent contribuer jusqu'à hauteur de six (6%) pour cent de la cible de réduction des GES du Québec en 2020 ;

Participation au Projet SAUVÉR Québec – Version 2

ATTENDU QU' un premier Projet SAUVÉR au Québec a déjà été mis en place et est en cours de réalisation avec succès dans les municipalités de Plessisville, Bromont, Nicolet, Rivière-du-Loup, Sainte-Julienne et Témiscouata-sur-le-Lac ;

- ATTENDU QUE la proposition de YHC Environnement de réaliser le Projet SAUVÉR Québec – Version 2 en 2018 pour la création d’une route électrique verte (RéV) au Québec et au Canada via le développement des stations-service électriques (SSE), l’implantation d’un système d’autopartage adapté aux ressources et aux besoins des communautés via un outil de gestion de l’autopartage et la création des "HUB" pour le partage des véhicules électriques et leurs intégrations dans les municipalités et dans leurs communautés avec le financement du Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ;
- ATTENDU QUE la contribution des participants se situera entre 25 et 40% des coûts totaux en tenant compte des choix du budget établi par la municipalité participante ainsi que du nombre de participants au projet pilote;
- ATTENDU QUE la valeur totale (coût total avant subventions) du projet pour la municipalité est estimée à 168 000 \$;
- ATTENDU QUE la participation de la municipalité soit conditionnelle au résultat favorable de l’étude préalable;
- EN
CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Jean-Guy Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers :
- Que ce conseil s’engage à contribuer pour un montant maximal estimé à 39 000\$ (taxes non incluses) pour sa participation au Projet SAUVÉR Québec –Version 2;
 - Que le montant soit payé à Société d’innovation en environnement (SIE) selon les modalités qui seront établies lors de l’établissement du contrat prévu à cette fin.

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou M. Claude Poulin, maire suppléant, et/ou monsieur Martin Guérin, agent de développement, sont, par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ledit projet.

La présente résolution abroge la résolution #17-05-11 adoptée le 1^{er} mai 2017.

Rés # 17-08-20 CONTRAT D’ARROSAGE DES FLEURS

- ATTENDU QUE l’année dernière, c’est le " préposé en conciergerie et en maintenance " qui s’occupait de l’arrosage des fleurs;
- ATTENDU QUE cette année, plusieurs aménagements paysagers se sont ajoutés;
- ATTENDU QUE cette année, le camp de jour, qui se déroule à l’intérieur du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay au lieu de se tenir à l’école Marie-Victorin, a comme conséquence de donner beaucoup plus de tâches au " préposé en conciergerie et en maintenance ";

POUR CES
MOTIFS

sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'embauche de M. Noël Lizotte pour procéder à l'arrosage des fleurs et des parterres de la municipalité. Ledit arrosage s'effectuera trois (3) fois par semaine, pour une somme de 2 600 \$ pour la saison 2017, c'est-à-dire du 3 juillet à la fin septembre, payable en deux (2) versements. M. Lizotte fournira son véhicule et les frais d'essence seront à sa charge.

Rés # 17-08-21 ACQUISITION DES TERRAINS DE VIDÉOTRON S.E.N.C

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser Québecor Média propriétaire des lots 56-3, 57-4 et 57-5, que notre municipalité est toujours intéressée à procéder à l'achat desdits terrains, mais au prix déjà conclu dans la résolution # 17-06-11, soit 1 400 \$.

Monsieur le maire Sylvain Tremblay et/ou madame la directrice générale Sylvie Foster, sont, par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

Rés # 17-08-22 PASSERELLE ET PONTONS AU QUAI DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière pour l'achat d'une passerelle et de pontons flottants pour le quai de Baie-des-Rochers dans le cadre du Programme « EPRT ».

Rés # 17-08-23 ÉTUDE SUR LE DÉMARCHAGE D'ENTREPRISES

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme « EPRT », pour financer une étude sur le démarchage des entreprises touristiques dans notre municipalité.

Rés # 17-08-24 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION # 17-04-21, SUR L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE REPOS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution # 17-04-21 de la façon suivante, ainsi :

- l'aire de repos prévue sur le terrain de l'ancienne caserne, sur la rue Morin, sera plutôt installée sur la rue Saint-Laurent, dans la côte de la rivière Noire, suite à l'autorisation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et selon les critères que celui-ci a fixés.

Rés # 17-08-25 DEMANDES D'ORDONNANCES POUR NUISANCES

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater notre procureur, Me Martin Bouffard, pour qu'il requière, auprès d'un juge de la Cour du Québec de La Malbaie, les demandes d'ordonnance nécessaires pour régler les causes d'insalubrité qui jonchent les terrains de certaines propriétés, sur le territoire de notre municipalité et empêcher qu'elles ne se manifestent à nouveau. Me Bouffard est aussi mandaté pour obliger ces propriétaires concernés à respecter notre réglementation d'urbanisme.

Rés # 17-08-26 VENTE DU MANNEQUIN « ERNEST »

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de vendre, pour la somme symbolique d'un dollar (1 \$), le mannequin communément appelé « Ernest », confectionné pour les fêtes du 200^e de Port-au-Persil, à Mme Simone Lepoutre. Il est à noter que c'est celle-ci qui l'avait fabriqué.

Rés # 17-08-27 FESTIVAL FAMILIAL LES 1^{er} ET 2 SEPTEMBRE 2017

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Alexandre Martel à organiser une « Fête familiale » les 1^{er} et 2 septembre prochain. Les activités auront lieu au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT).

Rés # 17-08-28 SALON DE LA CHASSE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière à Tourisme Charlevoix « Volet Événementiel » pour le Salon de la Chasse, qui se déroulera du 18 au 20 août prochain.

Rés # 17-08-29 DONN, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|---|----------|
| - Carrefour Action municipale et famille, adhésion 2017 | 43,12 \$ |
| - La Journée Terry Fox, contribution financière | 25,00 \$ |
| - Solidarité Restigouche, poursuite de la compagnie « Gastem » | 50,00 \$ |
| - SPCA Charlevoix, deux (2) billets pour le souper du tournoi de golf | 80,00 \$ |

CORRESPONDANCE :

- **ASSOCIATION PROPRIÉTAIRES CHALETS DU LAC PORT-AUX-QUILLES**
Demande de prise en charge du barrage du lac Port-aux-Quilles.
- **VILLE DE LA MALBAIE**
Autorisation d'installer une enseigne sur leur territoire.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)**
Nouveau refus d'installer une traverse piétonnière vis-à-vis le bureau municipal.
- **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**
 - Accusé de réception de la résolution # 17-07-05 sur le délai d'ajournement d'une séance du conseil.
 - Congrès 2017.
- **SÛRETÉ DU QUÉBEC**
Programme de parrainage des municipalités – Le sergent Jean Méthot continue d'être notre parrain.
- **FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER ST-JOSEPH DE LA MALBAIE INC.**
Remerciements pour notre participation à leur 32^e Tournoi de golf bénéfice.
- **OFFRES DE SERVICES :**
 - o Alexis Héroux-Arseneau.
- **REQUÊTE**
Campeurs, relativement au service « internet » au camping municipal.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 50 et prend fin à 20 h 03.

Rés # 17-08-30 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 03.

Moi, Claude Poulin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude Poulin
Maire suppléant

Gérald Bouchard
Directeur général adjoint